

REGLEMENT DU RELAIS DES CINQ CLOCHERS

Dimanche 18 novembre 2018

-Article 1 : Le parcours du Relais des cinq clochers est d'environ 40 kms

-Article 1 bis : Le Relais des 5 Clochers utilisera des ceintures munies de puces,
Une ceinture par équipe. A chaque relais, le relayeur devra passer la ceinture au suivant.

1e relais : Armissan – Vinassan (7,100km). Les 1300 m de côte en début de parcours rendent ce relais très sélectif.

2e relais : Vinassan – Coursan (7,100 km). Relais le plus facile, très roulant sur goudron.
A réserver au moins en forme de l'équipe, La seule difficulté est le vent du Nord, s'il souffle.

3e relais : Coursan – Salles d'Aude (8 km). Sans réelle difficulté, sur la rive gauche de la rivière de l'Aude. Le seul bémol est que les écarts étant fait, le relayeur est souvent isolé.

4e relais : Salles d'Aude – Fleury d'Aude (7,100 km). Parcours très légèrement vallonné à partir du 6e km sur 1850 m le long de l'autoroute.

5e relais : Fleury d'Aude – Armissan (8,200 km) Peut-être le relais le plus costaud. A travers la Clape, 2.4 km de montée à partir du 4e km avec passage à la table d'orientation

Les coureurs peuvent se regrouper avant le dernier km de manière à franchir la ligne d'arrivée ensemble.
Temps maximum imposé pour les cinq relais : **4h30**.

L'association se réserve le droit de modifier le parcours en cas de force majeure.

-Article 2 : Les équipes de cinq relayeurs sont constituées librement : clubs, licenciés ou non, villages, associations... Compte tenu des distances les cadets sont autorisés à participer avec autorisation parentale.

-Article 3 : Chaque équipe doit assurer elle-même la mise en place de ses relayeurs à, Armissan, Vinassan, Coursan, Salles, Fleury. Le passage du relais s'effectuera par simple touche de main (Après passation de la ceinture équipée de la puce) devant le chronométrateur. Un circuit pour les véhicules sera proposé par les organisateurs.

-Article 4 : Les frais d'engagement sont fixés à 50 euros par équipe (**10 euros par coureur**).
Les inscriptions sont prises avant la date du jeudi 15 novembre 2018 00h00, via le site <http://www.ats-sport.com>
L'inscription sera validée après réception de votre chèque.

Pas d'inscription sur place le dimanche matin. (Les certificats médicaux peuvent être amenés le jour de la course).

-Article 5 : Le départ est prévu à **9h00** de Armissan.
Remise des dossards à partir de 7h00 **Salle des fêtes Rue de la Mairie. 11110 Armissan**
Possibilité de retirer les dossards la veille même endroit de 17h à 20h.

-Article 6 : Pas de ravitaillement au relais. L'eau sera distribuée au départ pour chaque équipe. Chaque équipe a la possibilité de prévoir son approvisionnement.

-Article 7 : Le parcours sera balisé et des signaleurs seront présents à chaque endroit ou cela sera possible. Les participants doivent respecter le code de la route. Des secours seront présents au départ, à l'arrivée et à chaque relais.

-Article 8 : Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité civile et doit fournir obligatoirement soit un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en **compétition** de moins d'un an au jour de la course, soit son numéro de licence sportive (loi du 18/11/1998).

-Article 9 : L'arrivée sera jugée à Armissan. Les coureurs peuvent aller chercher le dernier relayeur lors du dernier kilomètre afin de franchir la ligne d'arrivée ensemble.

-Article 10 : Si un coureur participe au Relais dans deux équipes différentes, il ne pourra être récompensé qu'une seule fois et cela entraînera le déclassement d'une des équipes au delà des cinq premières places.

-Article 11 : Droits d'image
En s'inscrivant le participant autorise l'organisateur à utiliser son image dans la presse, médias et réseaux sociaux.

-Article 12 : Quatre classements seront effectués avec les cinq premières équipes récompensées :
scratch, mixte, (au moins deux féminines), féminines et entreprises. La remise des prix s'effectuera vers 13h30. **Elle sera suivie d'un repas convivial.**

(Participation au repas : 9 euros, 400 repas maxi).

INSCRIPTIONS JUSQU'AU JEUDI 15 NOVEMBRE 2018 00H00 SUR LE SITE

<http://www.ats-sport.com/>